

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 15/09/2014

Date de la convocation:
08/09/2014
Date d'affichage:
09/09/2014

L' an 2014 et le 15 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 31

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : BALL Jean-Claude, KLIPFEL Jean-Louis, SCHNEIDER Dominique, THALMANN Alfred, WEISBECKER Jean, WEISS Damien

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 129.2014
Vote : A la majorité
Pour : 27
Contre : 0
Abstentions : 1
Mention exécutoire : Non

129.2014 : Attribution de subventions opération de sauvegarde des bâtiments d'intérêt patrimonial.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 033/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 donnant délégations au bureau et au président,

Considérant l'avis de la commission habitat-patrimoine d'attribution 03.09.2014.

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président Jean MULLER,

Envoyé en préfecture le 26/09/2014

Reçu en préfecture le 26/09/2014

Affiché le

SLO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **D'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :**

Couverture

458,80 € (148 m² x 3,10 €) couverture

Soit un total de 458,80 € à Michel GUINEBERT (Woerth)

Peinture

149,04 € (64.8 m² x 2,30 €) peinture

Soit un total de 149,04 € à René BAHL (Hegeney)

333,50 € (145 m² x 2,30 €) peinture

Soit un total de 333,50 € à Raymond BUCHERT (Morsbronn les Bains)

Enduit à la chaux, peinture, fenêtres, volets, porte, couverture

399,90 € (129 m² x 3,10 €) enduit à la chaux

296,70 € (129 m² x 2,30 €) peinture

616,00 € (16 p x 38,5 €) fenêtres

616,00 € (16 p x 38,5 €) volets

154,00 € (2 p x 77 €) porte

579,70 € (187 m² x 3,10 €) couverture

Soit un total de 2 662,30 € à André BISCHUNG (Lembach)

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 25/09/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

